Bulletin municipal de Drugeac

N°34 / Août 2016

La Fontaine de Soulages

Le mot du maire

Bonjour à tous.

Les travaux du moulin tant attendus commencent et nous pourrons d'ici l'automne classer l'évènement du 31 Août 2011 au rayon des mauvais souvenirs. Ensuite suivra un autre gros chantier, celui de la station d'épuration et le réseau d'assainissement. Nous avons malgré cela pu maintenir notre accompagnement aux différentes associations, qui à mes yeux sont indispensables au « bien vivre » de notre commune ; à l'heure où je rédige ce petit mot nous venons d'avoir notre Fête patronale et le succès rencontré nous le démontre bien. Je voudrais remercier tous les acteurs de la réussite de ce week end de fête: dans des périodes si moroses nous avons besoin de tels moments.

Toutes les activités que développent nos associations font partie de notre vie locale.

Je voulais également dire combien je suis heureuse de voir çà et là des maisons « à vendre » trouver « preneurs » et au passage, je souhaite la bienvenue à ces nouveaux Drugeacois qui sont un gage de développement pour notre commune.

Je ne peux terminer sans avoir une pensée pour les familles endeuillées et les malades de notre commune: je leur souhaite bon courage dans l'épreuve.

A toutes et à tous bon été.

M. Clerte

Les dossiers en cours

L'inondation catastrophique du 31 août 2011, suite et fin (espérons-le.)

Après quatre ans, et onze mois, presque jour pour jour, de démarches, d'interventions, d'enquêtes incessantes, les berges de la Sionne devraient enfin retentir du bruit des engins de chantier. Rappelons pour ceux qui l'auraient oublié – ils seraient presque excusables après si longtemps !– qu'il s'agit de poser des enrochements pour mettre en sécurité les berges de la rivière, chose bien nécessaire, vu l'instabilité des sols, et rendue plus urgente encore du fait des travaux de la future station d'épuration. Le projet prévoit aussi la réfection du lit de la rivière dans le respect de contraintes écologiques fortes (la Sionne est classée réserve biologique naturelle.) Le marché de génie civil avait été passé à la fin du mois de juin 2014 pour un montant de 250.518 euros H.T., avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 40 % et du Conseil départemental à hauteur de15% environ. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Bergheaud : ils devaient commencer durant la dernière semaine de juillet et se prolongeront à l'automne après les congés annuels de l'entreprise. Espérons que rien ne viendra les troubler (il y a des anniversaires dont on se méfie, et le risque d'accident n'a pas disparu, vu le mauvais entretien des berges de la rivière.)

Rappelons à ce sujet que les propriétaires des parcelles qui bordent la rivière sont aussi propriétaires de la moitié de son lit au droit de celles-ci. Il leur incombe d'en assurer l'entretien, notamment en évacuant les arbres morts ou en passe de tomber, ne serait-ce que pour éviter qu'ils ne viennent obstruer le cours d'eau en cas de nouvelle crue, avec les conséquences catastrophiques qu'on a vues il y a cinq ans. M. le Préfet du Cantal s'est montré très clair et très insistant à ce sujet. Les propriétaires concernés ont été avertis et il faut souhaiter qu'ils s'acquittent très prochainement de leurs obligations.

Assainissement.

Assainissement collectif.

Chacun le sait maintenant, le réseau d'assainissement du bourg et la station d'épuration ne sont plus aux normes ; ils sont d'autre part en très mauvais état, ce qui n'est pas étonnant si l'on considère leur âge.

Cela a des conséquences fâcheuses en matière d'environnement mais se heurte aussi aux contraintes réglementaires et risque d'entraver le développement de la commune par le blocage des permis de construire. Il a donc été décidé de procéder aux travaux nécessaires maintenant que le budget communal se voit allégé de la charge des travaux du Moulin : l'appel d'offres est en cours. Les conditions de financement pour de tels projets étant pour le moment exceptionnellement favorables les deux phases des travaux préconisés seront menées de pair. Il s'agit :

1- de la construction d'une nouvelle station d'épuration avec filtration par roseaux et de la réhabilitation de 15 regards et

2- de la pose d'un réseau séparatif d'eaux usées drainant le quartier de la gare et de la salle des fêtes, avec la reprise de 34 branchements existants et la construction d'un bassin de rétention en aval du bourg.

Ces travaux devraient s'étaler sur deux ans (2016-2017.) Rappelons qu'ils ne sont pas imputés sur le budget principal de la commune, mais sur le budget annexe de l'assainissement, qui a été porté en prévision de cela à 686.652 €. Les notifications de subventions déjà reçues laissent prévoir des facilités de financement remarquables, dans les limites de la part légale de 80%.

Assainissement individuel.

Pour aider les habitants de la commune à procéder à moindres frais à la vidange de leur installation, la commune avait organisé un programme permettant de regrouper les interventions et d'obtenir des tarifs plus favorables. Ce dispositif n'ayant pas donné les résultats escomptés, il a été abandonné.

Il est d'autre part vivement recommandé à tous les propriétaires de prendre contact avec le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) de la communauté de communes avant d'entreprendre des travaux de création ou d'amélioration de leur installation : cela permettra d'éviter de dépenser des sommes importantes pour une installation qui ne serait finalement pas aux normes. S'adresser à la communauté de communes du Pays de Mauriac, place Gambetta, tél. 04 71 68 27 32.

Projet de construction d'un parc éolien.

Après la parution dans la presse de deux comptes-rendus du conseil municipal et le dépôt dans les boîtes aux lettres de divers tracts et courriers, personne ne peut ignorer qu'un projet de construction d'un parc éolien est en cours sur les communes de Drugeac et de Salins. L'installation d'un mât de mesures à proximité de Fageolles en est une marque

Les dossiers en cours

supplémentaire : il est bien visible de jour et, surtout, de nuit du fait de sa lampe rouge. Rappelons que ce projet est porté par le siège toulousain de la société Abo-Wind, dont la maison-mère est Wiesbaden. Il se situe entre la commune de Saint-Bonnet et les villages de Fageolles, Parrieu, Theil et Champs. Une association de défense des riverains, baptisée « Vent de Salers, » a été crée. Cette association est présidée par M. Patrick Adam.

La municipalité tient à redire fermement qu'il s'agit d'une initiative privée : elle ne l'a jamais encouragée, et encore moins sollicitée.

Il appartient à chacun de se faire une opinion sur le bien-fondé, les avantages et les inconvénients de cette entreprise, aussi bien pour les particuliers que pour la collectivité. Il faut pour cela qu'une information sincère et contradictoire soit donnée à tous. C'est pourquoi il convient d'écouter attentivement les explications de la société Abo-Wind aussi bien que celles de l'association « Vent de Salers. » Le conseil municipal, qui est l'élu de tous les Drugeacois, qu'ils soient favorables ou opposés au projet, croit devoir observer pour le moment une stricte neutralité dans cette affaire. Il sera amené par la suite à délibérer, dans le cadre de la procédure en vigueur, et chaque conseiller votera alors en conscience, selon l'idée qu'il se fait de l'intérêt collectif.

Le conseil est vivement préoccupé des risques de discorde ou de mésentente qu'un tel projet ne peut manquer de susciter entre les habitants de la commune. Il invite chacun à réagir avec modération et espère que cette affaire ne laissera pas traces durables, quelle que soit l'issue qui sera finalement retenue par les services de l'Etat.

Adressage.

L'évolution des pratiques (formulaires informatisés, développement du guidage GPS pour les particuliers et les services de secours...) rend utile la mise en place d'un système d'adresses normalisées.
C'est d'autre part une des conditions posées au déploiement de la fibre optique. Une convention va être passée avec les services de la Poste pour la réalisation d'une liste d'adresses dans le bourg et dans les villages et la publicité de cette liste, tant auprès des intéressés que des pouvoirs publics ou des sociétés de cartographie..

Ecole.

L'école est un centre d'intérêt permanent de la municipalité. En effet sa présence conditionne souvent l'installation de nouveaux ménages sur le territoire de la commune et ses effectifs sont le baromètre de sa vitalité. Vanessa Glorieux, au nom de l'association des parents d'élèves, présente plus loin les chiffres de fréquentation : ils sont une satisfaction et un encouragement pour tous. Naturellement le programme des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) est reconduit pour l'année scolaire 2016-2017. Ils auront lieu comme par le passé les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 15, le maître et la maîtresse continuant d'assurer des heures de soutien à raison de deux heures hebdomadaires au même moment que les T.A.P. Les horaires des transports scolaires demeurent inchangés.

Rappelons que la présence aux T.A.P. est facultative : les parents qui le souhaitent pourront venir chercher leurs enfants à l'école les après-midi à 15 h.30. Pour des raisons d'efficacité et de sécurité, ils devront en faire la demande, avec la possibilité de revenir sur ce choix à chacune des périodes de vacances. Les absences seront évidemment contrôlées.

Le détail des activités de l'année scolaire 2016-2017 n'est pas encore fixé mais le nécessaire sera fait pour qu'elles soient une fois encore variées, instructives et divertissantes.

Terrain de tennis.

Avec le retour de l'été et des vacances, quoi de plus agréable qu'une partie de tennis ? Le court a été rénové l'an dernier et il est à la disposition du public.

L'accès se fait uniquement sur réservation, par périodes d'une heure. Deux options sont proposées : soit un accès par ticket au prix de 5 euros pour une durée d'une heure soit un accès par carte (50 euros par carte pour vingt séances d'une heure.

Les réservations, le paiement et la délivrance de la clef du terrain se feront au secrétariat de mairie ou au Café de la Poste, selon les heures d'ouverture de l'un et de l'autre.

Syndicats intercommunaux

• S.I.E.T.O.M.

Depuis début 2004, les habitants des 4 cantons sont invités à trier leurs déchets ménagers et aller déposer les matières « recyclables » aux « Points Verts » qui recouvrent le territoire... mais après ce geste citoyen, que se passe-t-il ? Que deviennent les matériaux récupérés ?...

Première étape : collecte des colonnes

Une fois remplies grâce au civisme de nos concitoyens, les colonnes de tri qui composent nos « Points Verts » sont vidées. Le camion « collecte sélective » du SIETOM sillonne quotidiennement le territoire pour collecter le contenu des colonnes.

Camion de collecte des « recyclables »

Deuxième étape : direction le Centre de tri ou le site de la Chaux-Basse à Drugeac

Après avoir été collectés, les déchets recyclables de type emballages ménagers sont acheminés dans un centre de tri, lieu d'une dernière préparation avant le recyclage. Pour notre territoire, les déchets recyclables sont transportés jusqu'au Centre de tri d'Argentat (19).

Là, un second tri est réalisé. Si les habitants accomplissent un premier tri essentiel, il est toutefois nécessaire de l'affiner afin de préparer l'expédition des matériaux vers leurs filières de recyclage respectives.

A leur arrivée au Centre de tri, les matériaux sont déchargés puis déposés sur une sorte de tapis roulant. Des trieurs sont installés de part et autre, chacun d'eux récupère un matériau précis : cartonnettes, aluminium, acier, plastique opaque, plastique transparent...et le stocke dans un bac spécifique.

Second tri manuel au Centre de tri

Les déchets de type journaux-magazines et verre sont stockés sur l'ancien site d'enfouissement à la Chaux-Basse et directement acheminés dans un centre de traitement spécifique pour y être recyclés. On mesure ici l'importance de la qualité du tri des habitants. Une bonne qualité du tri permet de meilleures conditions de travail au Centre de tri.
Lorsque des erreurs sont commises par nos « habitants trieurs », celles-ci sont écartées. Cette fraction appelée « les refus de tri » sera alors incinérée.

Troisième étape : conditionnement et expédition

Rassemblés par familles, les matériaux passent dans une presse et sont compactés en « balles »... Ils peuvent alors être expédiés vers l'entreprise chargée de son recyclage.

Pour eux, une nouvelle vie commence !

La seconde vie des emballages en plastique

Les «plastiques» sont des produits dérivés du pétrole. Ceux utilisés pour les bouteilles et flacons sont de 2 sortes :

• **le PET :** il peut être transparent ou teinté. Il sert pour les boissons pétillantes et les eaux minérales

• **le PEHD :** c'est un matériau souvent opaque qui est employé pour réaliser des emballages de produits ménagers (détergents, lessives...) et de liquides alimentaires (bouteilles de lait, soupe...).

Syndicats intercommunaux

Coup de projecteur sur l'étonnante deuxième vie des bouteilles en plastique…

Au centre de tri
C'est dans le centre de tri que les différents plastiques sont identifiés, séparés manuellement et regroupés par catégorie. Puis ils sont compactés, conditionnés en balles et dirigés vers les différentes filières de recyclage. Notre repreneur est « Valorplast ».

Et après ? Tout nouveau tout beau !
• **Le PET** est broyé puis fondu et transformé en fibres par étirage. Cette fibre sert à réaliser des textiles, à rembourrer des anoraks, des peluches ou des couettes. Avec 27 bouteilles, on fait un pull !

• **Le PEHD** est broyé et transformé en granulés. Ces granulés sont fondus et servent à la fabrication de nouveaux flacons et… de bacs de collecte des déchets ménagers entre autres !

Ne relâchons donc pas nos efforts en matière de tri et de compostage ! Le SIETOM vous prie de trouver encarté dans ce numéro un fascicule rempli de conseils utiles.

Pour les règles concernant l'usage de la déchetterie et la collecte des encombrants, voyez les « Informations pratiques » à la fin de cette publication.

• S.I.V.U.

Compte Administratif 2015

Le compte administratif 2015 s'établit comme suit :
- FONCTIONNEMENT
Dépenses = 113 259.76 €
Recettes = 114 388.08 €
Excédent 1 128.32 €

- INVESTISSEMENT
Dépenses = 13 797.75 €
Recettes = 35 593.99 €
Excédent 21 796.24 €

Projets de travaux, année 2016
Trois importants dossiers sont en cours :
- Protection et réhabilitation des captages d'eau potable (mise en œuvre de la déclaration d'utilité publique du 02/10/2013).Ces travaux (obligatoires) ont été confiés à l'Entreprise Gasquet, des subventions ont été attribuées à raison de 25% du Conseil Départemental et 50%de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les captages concernés sont Engendre 1 et 2, Lestrade 1,2 et 3, Navaste et Juge 4. Nous souhaiterions que ces travaux puissent démarrer à l'automne 2016.
- Acquisition des périmètres de protection des captages, dossier en cours avec l'assistance de l'EPF Smaf Auvergne (Etablissement Public Foncier). Les travaux d'arpentages ont été effectués par le Cabinet SAUNAL-CROS.
- Diagnostic réseau AEP, début juillet des travaux d'installation de dispositifs de comptage vont être réalisés par l'entreprise La SAUR sur différents points du réseau dans l'optique d'améliorer les performances de rendement de notre réseau.
Pour travaux protection des captages et diagnostic du réseau, nous sommes accompagnés dans les démarches par « Cantal Ingénierie& Territoires ».

Analyses d'eau
Des analyses sont effectuées régulièrement, les résultats sont conformes aux normes sanitaires et celles-ci sont affichées en Mairie ou jointes à votre facture.

Relevé des compteurs
Les relevés des compteurs s'effectueront début août. Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil à Mr Anthony Mercier. En cas d'empêchement, merci de transmettre vos index à la Mairie de Drugeac au 04 71 69 10 11 de 13h30 à 17h30 ou par mail mairie.drugeac@wanadoo.fr.

Dans le cas de changement de locataire ou de vente de biens, merci de bien vouloir transmettre ces informations au secrétariat du SIVU à Drugeac.

Il a d'autre part été décidé de mettre en place un nouveau moyen de paiement de vos redevances d'eau par un TIP qui sera intégré à votre prochaine facture courant automne 2016.

Nous sommes à votre écoute.

Le Président,
Pierre RIGAUDIERE

La vie associative.

• A.C.C.A.

Pour cette saison 2015/2016, la campagne de chasse fut correcte en terme de réalisation avec pour ce qui est des chasses collectives, un plan de chasse réalisé de 10 chevreuils et 6 sangliers prélevés sur la commune de Drugeac. Pour le petit gibier, les adeptes du « bouquin » apprécient toujours les résultats bénéfiques de la « gestion lièvre » de ces dernières années avec plusieurs sorties concluantes en terme de « lancer » et le quota de 5 pièces réalisé sur l'AICA.
Les oiseaux migrateurs ou sédentaires furent aussi au tableau des chasseurs au chien d'arrêt.
Notre quine annuel a une nouvelle fois rencontré un vif succès et je veux remercier toutes les personnes qui contribuent à son bon déroulement ainsi qu'à tous les participants.

Pour conclure, je remercie, les propriétaires et agriculteurs pour la mise à disposition des espaces nécessaires à notre activité.

Cordialement
Rodolphe PEREIRA

• LES AMIS DE SAINT-GÉRAUD CLUB DU 3è ÂGE.

Les années passent et le club est toujours bien vivant. En 2016 nous comptabilisons cinquante-sept adhérents, soit cinq de plus qu'en 2015.
Notre groupe est assez bien structuré pour nous permettre d'organiser diverses animations qui rencontrent toujours un grand succès. Actuellement nous préparons :
- le voyage au Puy du Fou des 3 et 4 septembre prochains : ce sont vingt-quatre personnes de Drugeac qui participeront à cette sortie ;
- la soirée châtaignes du 4 octobre avec une animation musicale ;
- un thé dansant pour le 6 novembre, animé par l'orchestre de Guy Loubeyre,

et bien entendu notre repas de Noël le 11 décembre, qui sera animé par le jeune et talentueux accordéoniste Kévin Lacombe.
Bien entendu nous ne pourrions pas organiser toutes ces manifestations sans une bonne entente au sein de notre groupe. Un grand merci à tous pour leur participation active, et bienvenue à tous ceux qui auraient envie de nous rejoindre.

Monique BLANCHER

• DRUGEAC GYM - TENNIS CLUB

Comme l'an passé, nous pouvons nous enorgueillir du succès de notre salle de musculation et de notre cour collectif de gym hebdomadaire. Nous avons la satisfaction de compter 45 adhérents pour la saison 2015, 2016 et espérons aller au delà en 2017.

Afin de dynamiser la salle, nous avons fait l'acquisition d'un vélo semi allongé, mine d'or pour le travail cardio-vasculaire et le renforcement des jambes, tout en restant un appareil sans danger pour les personnes souffrant du dos, et sans oublier bien sûr, les multiples bienfaits sur la silhouette.

Nous vous proposons donc de venir l'essayer !!!!!

Notre cotisation annuelle de 40.00€ donne accès à la salle de musculation aux horaires à définir avec le bureau, et d'une séance hebdomadaire de gymnastique d'entretien le mercredi soir de 19h30 à 20h30.

Nos cours reprendront le mercredi 21 Septembre 2016 et l'ensemble des adhérents et adhérentes seront très heureux de vous y accueillir. Nous proposons comme les années précédentes, les deux premières séances gratuites afin de découvrir et d'apprécier les cours.
Rendez-vous donc le 21 Septembre à 19H30, et d'ici là profitez pleinement de l'été.

Laurence BASTIDE

La vie associative.

• DRUGEAC - ASPRE - MARONNE

Bonjour à tous.
Comme chaque année, l'ensemble du club vous remercie de votre accueil lors des passages des calendriers, même si cette année beaucoup de maisons ont été oubliées par manque de dirigeants ou de joueurs.

La saison 2015-2016 sur le plan sportif a été réussie avec un maintien de l'équipe 1 en élite et une montée en Première division pour la réserve.
Cette année quatre matchs se sont joués à Drugeac, trois en championnat et un en coupe Barrès, sachant qu'en championnat on ne joue que 10 matchs à domicile pour la réserve. L'équipe 1 joue à St Martin - Fontanges toute la saison, le terrain de Drugeac étant un peu petit au niveau élite.

Les dirigeants et les joueurs de Drugeac continueront cette année à faire vivre notre terrain au maximum, malgré les difficultés et le manque de Drugeacois dans cette entente avec St Martin.

N'hésitez pas à nous rejoindre !
Une fois encore, nous vous remercions et comptons sur vous tous lors des matchs à Drugeac.

Nicolas DABERTRAND

• TENNIS DE TABLE ALLY-DRUGEAC

En Championnat départemental, le club est monté en DI en début de saison. Après d'âpres batailles, l'équipe termine en milieu de tableau à l'issue de la 1ère phase. Par contre, la seconde phase a été très compliquée ... Les joueurs n'ont pas démérité, mais nous finissons derniers ex aequo avec Arpajon. Le club redescend en D2, l'objectif est de remonter à nouveau en DI. Le niveau y est élevé mais la motivation des joueurs est présente!
Sylvie Mauré et Nico Massalve ont participé au Critérium Fédéral. Tous deux ont souvent été sur le podium dans leur catégorie. Gérard Delfau a participé à un tour et à la Finale. J.-Louis Mauré a participé aux 4 tours ainsi qu'à la finale ... en tant que Juge-Arbitre officiel de cette épreuve.
Nico Massalve fait 3ème à la Coupe du Cantal dans sa catégorie. Gérard Delfau, Xavier Bouyge et Sylvie Mauré sont en milieu de tableau.

En Coupe Davis: le club a engagé deux équipes et demi ... Sylvie, associée à une joueuse de Naucelles, finit première en catégorie féminine et en quart de finale du tableau général. Romain associé à Nico ainsi que Xavier avec Gérard terminent honorablement.
La saison 2016-2017 reprendra dès mi-septembre, aussi les entraînements commenceront dès le vendredi 2 septembre à 20h00 à la salle des fêtes. Le club recrute des joueurs de tout niveau et de tout âge. Si vous avez une raquette, venez la reprendre en main!

Jean-Louis MAURÉ

La vie associative.

• A.P.E. DRUGEAC-SALINS

Une année scolaire qui s'achève pour nos enfants avec un effectif de 26 élèves. Cinq élèves nous quitteront l'année prochaine pour découvrir l'univers du collège, nous en profitons pour leur souhaiter une bonne réussite.Quatre rentrées de petites sections ainsi qu'une fratrie de quatre sont prévues pour la rentrée 2016 ce qui montera nos effectifs à 28 élèves. Sachant que seuls deux enfants devraient quitter l'école l'année prochaine, l'augmentation devrait continuer, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

La municipalité reste donc fort investie pour notre belle école toujours soutenue par la mairie de Salins.

Cette année encore nos instituteurs se sont mobilisés pour permettre à nos enfants d'apprendre dans le sérieux mais aussi dans l'ambiance familiale que seules les écoles de nos villages peuvent offrir, Quant aux TAP, la municipalité a élargi le choix des ateliers pour tenter de répondre au mieux aux attentes de ces nouveaux programmes. Cela reste un budget important pour une petite commune comme la nôtre.

L'APE qui a accueilli avec plaisir les nouveaux parents a encore eu beaucoup de succès lors de ses différentes manifestations comme le quine, la belote, la bourse aux jouets (une première!).Merci à tous ceux qui y ont participé à tout niveau !

Le voyage scolaire dans le Poitou a rencontré beaucoup de succès auprès des enfants malgré le temps pluvieux. La découverte du Futuroscope ainsi que d'autres visites ont eu raison de nos têtes blondes!

N'oublions pas les dix séances de piscine, les sorties au cinéma, les regroupements sportifs..., **tout cela clôturé par une belle fête de fin d'année sous le soleil cette fois ci !**

Vanessa GLORIEUX

La vie associative.

• LA DRUGEACOISE – COMITÉ DES FÊTES

C'est encore une fois avec l'envie de faire plaisir que l'équipe du Comité des Fêtes s'est investie pour vous divertir.
Cette nouvelle année a été lancée par le traditionnel réveillon de la Saint Sylvestre qui a affiché comme à l'accoutumée complet.

Les 29, 30 et 31 juillet a eu lieu l'incontournable fête patronale avec les deux traditionnels repas du samedi et du dimanche soir.

Cette année, les festivités ont débuté le vendredi soir avec une boum. La matinée du samedi a été consacrée aux enfants avec divers petits jeux sympathiques. Ensuite, l'après-midi petits comme grands ont pu se divertir avec le concours de pétanque, les sculptures sur ballons et le maquillage des petites frimousses.
Le dimanche, le défilé des vélos fleuris avec pour la deuxième année un jury qui a départagé les plus beaux d'entre eux. L'après-midi s'est achevée de façon humoristique avec un spectacle de « la compagnie Jacques-Jean ». Et pour clore ce week-end festif, un somptueux feu d'artifice a été tiré.

Le bureau du Comité des Fêtes remercie tous les bénévoles pour l'aide apportée à la préparation et au bon déroulement de ces diverses manifestations mais aussi les personnes qui viennent participer aux festivités. Le succès ne serait pas au rendez-vous sans tout cela.

Le Comité des Fêtes invite toutes les personnes prêtes à se lancer dans l'aventure du monde associatif à venir les rejoindre. Il fait appel aux bras comme aux idées.

Géraud GAILLARD

Informations pratiques

• DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE.

Adresse :
Boulevard Pasteur 15200 MAURIAC - Tél : 04 71 68 24 70

Horaires d'ouverture :
- du lundi au vendredi: de 14h à 17h30
- le samedi : de 10h à 12h et de 14h30 à 18h (un agent assure l'accueil et l'information des usagers.)

Conditions d'accès (particuliers) :
Les particuliers habitant le territoire communautaire ont accès à la déchetterie gratuitement. Ils doivent s'inscrire en présentant une pièce d'identité, le certificat d'immatriculation de leur véhicule ou un justificatif de domicile. Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Volume limité à 3m3 par usager et par jour.

Déchets acceptés :
Dans les bennes : les déchets non toxiques: cartons (pliés), ferraille, polystyrène, plastiques, textiles, laine de verre, bois, branchages, gazon, gravats (pierres, briques, ciment, béton.)

Dans des caisses-palettes ou au sol : les déchets électroménagers : TV, réfrigérateurs, cuisinières, fours à micro-ondes, ordinateurs, écrans, fers à repasser, téléphones mobiles ...

Dans des conteneurs spécifiques : les déchets toxiques : acides, aérosols, bases, batteries au plomb, emballages ayant contenu des déchets toxiques, filtres à huile, huiles alimentaires, huiles de vidange, ampoules, liquides incinérables, néons, peintures et produits pâteux (silicone ...) phytosanitaires, piles, produits comburants, radiographies, solvants.

Dans les colonnes : les déchets recyclables : bouteilles et emballages ménagers, bouteilles et emballages en verre, journaux et magazines.

Les seringues médicales usagées des particuliers doivent être remises au gardien dans les contenants spécifiques prévus par les laboratoires et disponibles en pharmacie. A défaut, un conditionnement en bouteilles plastiques fermées est accepté.

• COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants n'est pas un devoir pour les municipalités. En effet, la compétence de la collecte des déchets et ordures ménagères appartient à la communauté de communes. Comme la communauté de communes ne collecte pas les encombrants, il appartient à chacun de les déposer à la déchetterie intercommunale, boulevard Pasteur, à Mauriac (voir ci-dessus.)

Néanmoins, pour faire face à certaines situations de détresse (cas notamment des personnes âgées ou ne disposant pas de véhicule, objets trop gros ou trop lourds pour pouvoir être manipulés ou enlevés par un particulier...) la commune a mis en place un service de ramassage des encombrants, le troisième lundi de chaque mois (s'inscrire au secrétariat de mairie, tél. 04 71 69 10 11) Ce service est effectué par les employés communaux.

Il est rappelé que les déchets verts et les encombrants ne sont pas acceptés dans les bacs à ordures collectés par la communauté de communes, dont ils grèvent le budget, et que tout dépôt « sauvage » expose son auteur à des poursuites. Encore une fois, pensez « compostage » ou « déchetterie intercommunale »
Trier ses déchets (entre autres, les déchets verts) et porter à la déchetterie ce qui peut l'être est un moyen de faire baisser la taxe ou de l'empêcher d'augmenter trop vite.

Informations pratiques

• LES TARIFS MUNICIPAUX

• CIMETIERE

Concession de 4 places de 5,40 m^2 : 171,78 €
Concession de 2 places de 2,70 m^2 : 85,88 €
Location du caveau communal / journée : 0,38 €
Colombarium 1 emplacement : 510 €

• SALLE DES FETES

Habitants de la commune :
- sans vaisselle, la journée : 165,00 €
- avec vaisselle, la journée : 188,00 €
- Moins de 3 heures sans vaisselle : 50,00 €
- jeunes : 82,00 €
- restaurateurs : 109,00 €

Personnes hors-commune :
- sans vaisselle, la journée : 252,00 €
- avec vaisselle, la journée : 273,00 €

• CANTINE SCOLAIRE

Repas élève : 2,27 €
Repas enseignant : 4,60 €

• GARDERIE SCOLAIRE

1° enfant :
- la demi-journée : 1,17 €
- la journée : 2,35 €

2° enfant et au-delà :
- la demi-journée : 0,60 €
- la journée : 1,20 €

• ASSAINISSEMENT

Redevance, le m^3: 1 €

•LES TARIFS DU SIVU

Abonnement compteur : 50 €
Consommation : de 0 m^3 à 100 m^3 : 1,12 €
de 101 m^3 à 1000 m^3 : 0,92 €
au-delà de 1001 m^3 : 0,70 €
Nouveau branchement : 275,00 €
Résiliation ou réouverture du compteur : 54 €
Compteur gelé : 70 €
Compteur de chantier : gratuit
Tarif horaire de l'agent technique pour travaux chez les abonnés :
heures de service : 23 €/heure
en dehors de heures de service : 33 €/heure
Fourniture de matériaux : prix catalogue

Pour tout nouveau branchement le Syndicat prend en charge les 50 premiers mètres, le reste est à la charge de l'abonné.

ETAT CIVIL / Juillet 2015 - Juillet 2016

NAISSANCES :

Glorieux Léandre, Thomas, le 29/09/2015 à Aurillac.
Tixidre - Moine Dimitri, le 13/11/2015 à Aurillac.

DÉCÈS :

Terrisse Hélène, le 04/09/2015 à Mauriac.
Cheymol Bernard, le 28/09/2015 à Aurillac.
Louvradoux - Berche Isabelle, le 02/12/2015 à Clermont-Ferrand.
Madelrieu - Bony Marie-Antoinette, le 16/06/2016.
Cazal - Le Bihan Jacqueline, le 29/06/2016 à Aurillac.

MARIAGES :

Funel Didier, Patrick, Jean-René et Pairault Jennifer, Denise, Edith, le 12/09/2015.
Bergeron Jérémy et Serre Aurore, Muriel, Marie, le16/07/2016.

POUR RECYCLER, IL FAUT TRIER

Des consignes simples à respecter...
RÉDUISONS LE POIDS DE NOS POUBELLES

LES EMBALLAGES MÉNAGERS
Emballages plastiques : bouteilles, bidons et flacons
Emballages métalliques (acier / aluminium) : boites de conserves, bidon de sirop, ...
Emballages en carton, cartonnettes
Briques alimentaires

LE PAPIER
Journaux, magazines, prospectus

LES EMBALLAGES EN VERRE
Pots, bouteilles, bocaux

Osmose communication & impression - 15000 AURILLAC